



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA
MRC DE KAMOURASKA

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
LE 25 AVRIL 2022

Le conseil de la municipalité de Kamouraska siège, en séance extraordinaire, le 25 avril 2022, à 20H00, en présentiel, tel que stipulé par l'arrêté ministériel numéro n° 2022-020 daté du 18 mars 2022.

Sont présents à cette séance extraordinaire, en présentiel :

Anik Corminboeuf, mairesse
Manon Tremblay
Jacques Sirois
Hervé Voyer
Mario Pelletier
Andrew Caddell
Christian Drapeau

Assistent également à la séance :

Mychelle Lévesque agit à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

Madame Carolyne Thériault, comptable agréée chez Mallette S.E.N.C.R.L

Les membres du conseil formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Anik Corminboeuf.

Cette séance se tiendra en présentiel pour les élus.es municipaux et le personnel administratif ainsi avec la population en général, avec les mesures sanitaires en vigueur.

Les membres du conseil ayant reçu un avis de convocation en date du 5 avril 2022, par voie électronique, avec demande de confirmation de la réception, transmis par Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière, à tous les membres du conseil. Chaque membre du conseil a confirmé la réception de l'avis de convocation.

Les membres du conseil tiennent une séance extraordinaire sur les points suivants :

À l'ordre du jour de cette réunion :

- Dépôt et acceptation du rapport financier de l'année 2021.
- Résolution pour mandat d'audit de l'année 2023 à Mallette.
- Adoption du règlement 2022-05 modifiant le Code d'éthique des employés.es municipaux REPORTÉE À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

La mairesse remercie toutes les personnes présentes et ouvre la réunion.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

22.04.116 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Jacques Sirois
APPUYÉ PAR Manon Tremblay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire soit acceptée tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière, Mychelle Lévesque.

DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2021

22.04.117 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Jacques Sirois
APPUYÉ PAR Mario Pelletier
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Kamouraska accepte le rapport financier déposé par madame Carolyne Thériault de la Firme Mallette applicable à l'année 2021.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN VÉRIFICATION COMPTABLE POUR L'ANNÉE 2022 DE MALLETT S.E.N.C.R.L.

22.04.118 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Christian Drapeau
APPUYÉ PAR Anik Corminboeuf
ET DEMANDÉ PAR LA MAIRESSE, ANIK CORMINBOEUF, DE PROCÉDER AU VOTE ;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Kamouraska renouvelle le mandat de vérification comptable pour l'année 2022 de Mallette S.E.N.C.R.L.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-05 MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS.ES MUNICIPAUX. (REPORTÉE À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE)

FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

22.04.119 RÉSOLUTION

IL EST PROPOSÉ PAR Jacques Sirois
APPUYÉ PAR Manon Tremblay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE cette séance extraordinaire soit close. Il était 20H30.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

Anik Corminboeuf, mairesse

Mychelle Lévesque, dir. gén. & gref.trés.

NOTE :

« Je, Anik Corminboeuf, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Anik Corminboeuf, mairesse